

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/2473
12 janvier 1952
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Distribution double

EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL
SUR LES QUESTIONS DONT EST SAISI LE CONSEIL DE SECURITE
ET SUR LE POINT OU EN EST LEUR EXAMEN

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire Général a l'honneur de faire connaître qu'à la date du 31 décembre 1951 aucun changement n'est intervenu, en ce qui concerne les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et le point où en est leur examen, depuis la publication de l'exposé succinct S/2451 qui portait sur la semaine terminée le 24 décembre 1951.

